

## CCPQ

Rue A. Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : [ccpq@profor.be](mailto:ccpq@profor.be)

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**1. AGRONOMIE**

**1.4. LES METIERS DU CHEVAL**

**MARECHAL - FERRANT / MARECHALE - FERRANTE**

### **PROFIL DE FORMATION (Spécifique Art. 45)**

PQ ayant généré le PF : Maréchal-ferrant / Maréchale-ferrante

Accord du Conseil Général

Le 18 novembre 2004

## **LE METIER**

Le maréchal-ferrant / La maréchale-ferrante est un(e) artisan(e) orthopédiste équin(e), prestataire de services du type paramédical qui conserve, prévient ou restaure l'intégrité biomécanique du cheval et des autres ongulés.

II/Elle possède un savoir en hippologie et biomécanique des membres.

II/Elle maîtrise un savoir-faire dans la conception de la ferrure et son application.

II/Elle a la capacité de prévenir et/ou résoudre les causes primaires de boiterie nécessitant une intervention au niveau du pied.  
Son savoir-être se traduit par son aptitude à communiquer avec les utilisateurs, les collègues et les professionnels dont le vétérinaire en particulier.

II/Elle respecte une éthique professionnelle vis-à-vis du cheval et contribue à son bien-être, à court, moyen et long terme.

## ***REMERCIEMENTS***

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

**Le président de la commission consultative**

**Gaspard BONANE**

**Les chargés de mission**

**Luc FONTAINE**

**Xavier DELPIERRE**

## **TABLE DES MATIERES**

	<b>Page</b>
<b>Fonction 1 :</b> Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement	5
<b>Fonction 2 :</b> Gérer son activité professionnelle	6
<b>Fonction 3 :</b> Gérer son entreprise	8
<b>Fonction 4 :</b> Communiquer avec les propriétaires et les professionnels du monde du cheval	11
<b>Fonction 5 :</b> Appliquer les connaissances en hippologie	13
<b>Fonction 6 :</b> Manipuler le cheval et s'adapter aux divers comportements de celui-ci dans le respect des lois sur le bien-être et la protection de l'animal	15
<b>Fonction 7 :</b> Parer	16
<b>Fonction 8 :</b> Ferrer	17
<b>Fonction 9 :</b> Travailler les fers	19

## **Fonction 01 : Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement**

<b>ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ</b>	<b>COMPÉTENCES PRÉCISÉES</b>	<b>CLAS. COMP.</b>	<b>INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES</b>
1.1. Appliquer la législation et les règlements en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter les impositions propres à la fonction.	CM	
	1.1.2. Utiliser les équipements de protection spécifiques aux travaux à réaliser.	CM	
1.2. Appliquer la législation en matière d'environnement.	1.2.1. Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	L'apprenant/L'apprenante applique les réglementations pour l'utilisation de la forge et l'évacuation des déchets.
1.3. Participer au climat de sécurité et d'hygiène.	1.3.1. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de la manipulation de matériels, dans le respect des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.	CM	
	1.3.2. Prévenir les risques d'incendie que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	
	1.3.3. <i>Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.</i>	CEF/ CEP	
1.4. Appliquer les règles ergonomiques afin de préserver son intégrité physique.	1.4.1. Respecter les règles ergonomiques dans l'installation du véhicule et/ou de l'aire de travail lors de la manutention pour le travail sur le cheval (et les bovins, etc...)	CM	

## Fonction 02 : Gérer son activité professionnelle

ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ	COMPÉTENCES PRÉCISÉES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Organiser son travail.	2.1.1. <i>Planifier son travail.</i>	CEF/ CEP	
	2.1.2. Travailler avec autonomie ou en collaboration.	CM	
2.2. Assurer la qualité du travail.	2.2.1. Contrôler son travail en termes de qualité dans le respect de l'animal confié.	CM	
	2.2.2. Protéger et entretenir les matériaux, l'outillage, les machines et les fournitures à mettre en œuvre.	CM	
	2.2.3. Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.	CM	
	2.2.4. <i>Suivre, de manière permanente, les évolutions techniques du métier.</i>	CEF/ CEP	
	2.2.5. <i>Participer aux séminaires, concours, démonstrations, etc...</i>	CEF/ CEP	
	2.2.6. <i>Accomplir sa tâche avec soin et précision.</i>	CEF/ CEP	
	2.2.7. <i>Développer des attitudes constructives à l'égard des changements.</i>	CEF/ CEP	
	2.2.8. <i>Accroître sa capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter.</i>	CEF/ CEP	
2.3. Aménager un véhicule, un atelier et/ou une aire de travail.	2.3.1. Identifier l'outillage, les machines, les matériaux et fournitures.	CM	

2.3.2. <i>Organiser le véhicule, l'atelier et/ou l'aire de travail en termes de sécurité et d'ergonomie.</i>	CEF/ CEP	
--	-------------	--

## Fonction 03 : Gerer son entreprise

ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ	COMPÉTENCES PRÉCISÉES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Assurer la gestion dans le cadre du métier de maréchal(e)-ferrant(e).	3.1.1. Identifier les diverses opérations comptables intervenant dans les procédures d'achat et de vente.	CM	
	3.1.2. <i>Compléter, seul ou avec l'aide d'un conseiller, les documents commerciaux accompagnant les opérations d'achat et de vente (droit commercial).</i>	CEF/ CEP	
	3.1.3. <i>Compléter, seul ou avec l'aide d'un conseiller, les documents légaux utilisés dans la gestion d'une comptabilité.</i>	CEF/ CEP	
	3.1.4. Classer et hiérarchiser les documents comptables.	CM	
	3.1.5. <i>Utiliser un logiciel simple.</i>	CEF/ CEP	
	3.1.6. <i>Réaliser avec un logiciel les documents en rapport avec la gestion comptable de l'entreprise.</i>	CEF/ CEP	
	3.1.7. <i>Choisir et utiliser les modes et instruments de paiement ou de crédit les plus avantageux pour l'entreprise.</i>	CEF/ CEP	
3.2. Assurer le suivi des fournitures achetées, à vendre ou destinées à la consommation interne de l'entreprise.	3.2.1. Calculer le prix de la prestation.	CM	
	3.2.2. S'informer du tarif minimum.	CM	



	3.2.3. <i>Inventorier les marchandises afin de connaître les quantités exactes.</i>	CEF/ CEP	
3.3. Assurer, seul ou avec l'aide d'un secrétariat social, la gestion du personnel de l'entreprise.	3.3.1. <i>Elaborer le planning de travail de chaque ouvrier.</i>	CEF/ CEP	
	3.3.2. <i>Elaborer les consignes de travail.</i>	CEF/ CEP	
	3.3.3. <i>Appliquer les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité (loi du bien-être au travail et statut de l'indépendant).</i>	CEF/ CEP	
	3.3.4. <i>Assurer le contrôle et le suivi du travail.</i>	CEF/ CEP	
	3.3.5. <i>Gérer les conflits.</i>	CEF/ CEP	
	3.3.6. <i>Communiquer avec le personnel.</i>	CEF/ CEP	
	3.3.7. <i>Collecter les données nécessaires à la gestion des personnels, au calcul de la rémunération.</i>	CEF/ CEP	
	3.3.8. <i>S'informer des risques et responsabilités à prendre lors des activités professionnelles.</i>	CM	
3.4. Assurer, seul ou avec l'aide d'un conseiller, ses obligations vis-à-vis des administrations : - de la T.V.A., - du ministère des Finances, - du ministère du Travail et de l'Emploi, - du ministère des Classes moyennes, - des administrations régionales, provinciales, communales.	3.4.1. Identifier les principes et obligations résultant de l'application de la T.V.A. et de la taxe d'égalisation.	CM	
	3.4.2. Collecter les divers éléments permettant la rédaction des déclarations de T.V.A.	CM	

3.4.3.	<i>Identifier les obligations résultant des réglementations en matière de fiscalité.</i>	CEF/ CEP	
3.4.4.	<i>Collecter les divers éléments permettant la rédaction de sa déclaration fiscale.</i>	CEF/ CEP	
3.4.5.	<i>Identifier les droits et devoirs résultant des diverses réglementations sociales liées à l'exercice de la profession de chef d'entreprise.</i>	CEF/ CEP	
3.4.6.	<i>Collecter les éléments nécessaires en matière de lois sociales, O.N.S.S.</i>	CEF/ CEP	
3.4.7.	<i>Compléter, seul ou avec l'aide d'un conseiller, la déclaration pour l'O.N.S.S. et autres documents sociaux (I.N.A.M.I., chômage, ...)</i>	CEF/ CEP	

**Fonction 04 : Communiquer avec les propriétaires et les professionnels du monde du cheval**

ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ	COMPÉTENCES PRÉCISÉES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Communiquer avec les propriétaires.	4.1.1. Récolter les informations auprès des propriétaires.	CM	Dans le cadre de sa formation, l'apprenant/l'apprenante récolte des informations et les reformule.
	4.1.2. Informer les propriétaires du travail à mettre en œuvre.	CM	
	4.1.3. <i>Etablir un climat de collaboration en vue du meilleur choix.</i>	CEF/ CEP	
	4.1.4. <i>Respecter le tarif minimum.</i>	CEF/ CEP	
	4.1.5. <i>Estimer les coûts supplémentaires.</i>	CEF/ CEP	
4.2. Communiquer avec les éleveurs, les utilisateurs, les entraîneurs, les moniteurs, les palefreniers, les gérants de manège et toute autre personne travaillant autour du cheval.	4.2.1. Récolter les informations auprès de son interlocuteur.	CM	Dans le cadre de sa formation, l'apprenant/l'apprenante récolte des informations et les reformule.
	4.2.2. Utiliser les termes techniques appropriés.	CM	
	4.2.3. Informer le professionnel.	CM	
	4.2.4. Etablir un climat de collaboration.	CEF/ CEP	
4.3. Collaborer avec le vétérinaire.	4.3.1. Dialoguer avec le vétérinaire.	CM	Dès la fin de sa formation, l'apprenant/l'apprenante maîtrise les termes techniques d'hippologie.
	4.3.2. Etablir une collaboration technique avec le vétérinaire.	CM	

	4.3.3. <i>Assurer le suivi.</i>	CEF/ CEP	
4.4. Communiquer et collaborer avec les collègues.	4.4.1. Respecter la déontologie.	CM	
	4.4.2. <i>Travailler et entretenir un climat de collaboration avec les collègues.</i>	CEF/ CEP	
4.5. Conseiller les propriétaires.	4.5.1. Signaler aux propriétaires les observations relatives à l'état général et l'informer quant aux conséquences liées à l'intégrité du cheval (dans le cadre de la profession).	CM	
	4.5.2. <i>Conseiller les propriétaires avant l'acquisition d'un cheval en les orientant vers d'autres professionnels.</i>	CEF/ CEP	

## **Fonction 05 : Appliquer les connaissances en hippologie**

<b>ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ</b>	<b>COMPÉTENCES PRÉCISÉES</b>	<b>CLAS. COMP.</b>	<b>INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES</b>
5.1. Caractériser le cheval.	5.1.1. Appréhender l'anatomie générale du cheval.	CM	L'apprenant(e) situe les différentes zones, internes ou externes, des principaux organes du cheval.
	5.1.2. Décrire l'anatomie spécifique de l'appareil locomoteur.	CM	
	5.1.3. Appréhender l'anatomie topographique et palpatoire.	CM	L'apprenant(e) pratique les gestes spécifiques.
	5.1.4. Décrire la physiologie générale du cheval.	CM	
	5.1.5. Appréhender la physiologie spécifique (bio-mécanique) de l'appareil locomoteur (allures et aplombs).	CM	L'apprenant(e) pratique les gestes permettant de faciliter le mouvement de l'appareil locomoteur.
	5.1.6. Établir le signalement.	CM	L'apprenant/L'apprenante reconnaît le type de cheval, les robes et les signes distinctifs.
	5.1.7. Développer des connaissances générales en hippologie : équitation et disciplines équestres, hygiène et entretien des chevaux, alimentation, élevage et entraînement.	CM	
5.2. Caractériser le cheval dans ses pathologies.	5.2.1. Appliquer les notions de pathologie générale.	CM	
	5.2.2. Appliquer les notions de pathologie spécifique de l'appareil locomoteur.	CM	
	5.2.3. Appliquer les connaissances des pathologies des pieds.	CM	

	5.2.4. Confronter les observations des particularités avec l'examen de la boiterie.	CM	
5.3. Concevoir la ferrure appropriée et en argumenter les particularités.	5.3.1. Intégrer les observations dans la conception de la ferrure.	CM	

**Fonction 06 : Manipuler le cheval et s'adapter aux divers comportements de celui-ci dans le respect des lois sur le bien-être et la protection animale**

ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ	COMPÉTENCES PRÉCISÉES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Approcher, calmer et manipuler le cheval.	6.1.1. Observer le comportement du cheval et s'y adapter.	CM	L'apprenant/L'apprenante collabore avec le responsable du cheval pour choisir la contention.
	6.1.2. Choisir, en collaboration, la contention appropriée.	CM	
	6.1.3. <i>Appliquer les notions d'éthologie.</i>	CEF/ CEP	
	6.1.4. <i>Administrer, si nécessaire, les produits sédatifs sous la responsabilité du vétérinaire ou du propriétaire.</i>	CEF/ CEP	
	6.1.5. Respecter la législation sur les chevaux y compris en matière de bien-être et de protection animale..	CM	

**Fonction 07 : Parer**

ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ	COMPÉTENCES PRÉCISÉES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Parer les équins (chevaux et ânes).	7.1.1. Examiner et reconnaître les aplombs et les allures.	CM	
	7.1.2. Intégrer les observations et informations nécessaires.	CM	
	7.1.3. Apprécier, selon l'âge et l'utilisation, l'opportunité d'un parement d'entretien et/ou correctif.	CM	
	7.1.4. Choisir et utiliser les outils adéquats.	CM	
	7.1.5. Réaliser le parage propre au cheval et/ou à l'âne.	CM	
7.2. Parer les bovins, ovins, caprins,...	7.2.1. <i>S'informer sur les spécificités anatomiques, physiologiques et pathologiques de ces espèces.</i>	CEF/ CEP	
	7.2.2. <i>Choisir et utiliser les outils adéquats.</i>	CEF/ CEP	
	7.2.3. <i>Réaliser le parage propre aux bovins, ovins et caprins.</i>	CEF/ CEP	



## Fonction 08 : Ferrer

ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ	COMPÉTENCES PRÉCISÉES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Examiner le cheval avant le ferrage.	8.1.1. Examiner les aplombs, les allures et, si possible, l'usure des vieux fers.	CM	
8.2. Déferrer.	8.2.1. Identifier et utiliser les outils pour déferrer.	CM	
	8.2.2. Choisir la technique appropriée.	CM	
	8.2.3. Appliquer la technique.	CM	
8.3. Parer.	8.3.1. Identifier et utiliser les outils pour le parage.	CM	
	8.3.2. Choisir la technique appropriée.	CM	
	8.3.3. Appliquer la technique.	CM	
8.4. Construire la ferrure.	8.4.1. Intégrer les observations dans la réalisation des fers.	CM	
	8.4.2. Réaliser les fers.	CM	
	8.4.3. Choisir les clous adéquats.	CM	
8.5. Appliquer la ferrure.	8.5.1. Utiliser les outils et accessoires adéquats.	CM	
	8.5.2. Appliquer une ferrure naturelle conservatrice, correctrice, curative ou palliative.	CM	
	8.5.3. <i>Appliquer une ferrure d'exception.</i>	CEF/ CEP	
	8.5.4. Réaliser le ferrage.	CM	

8.6. Achever le ferrage.	8.6.1. Choisir et utiliser les outils adéquats.	CM	
	8.6.2. Contrôler le travail.	CM	
8.7. Observer le cheval ferré.	8.7.1. Examiner les aplombs et allures et assurer le suivi.	CM	
	8.7.2. Observer le cheval dans son ensemble.	CM	

## **Fonction 09 : Travailler les fers**

<b>ACTIVITÉS DECRITES DANS LE PQ</b>	<b>COMPÉTENCES PRÉCISÉES</b>	<b>CLAS. COMP.</b>	<b>INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES</b>
9.1. Identifier les différents matériaux à mettre en œuvre.	9.1.1. Identifier les fers industriels.	CM	
	9.1.2. Identifier les lopins (acier, alu, etc...)	CM	
9.2. Identifier les différents accessoires.	9.2.1. Identifier les plaques, cuirs, résines, cornes artificielles, etc...	CM	
9.3. Forger.	9.3.1. Prendre les mesures du pied en fonction de ses particularités.	CM	
	9.3.2. Forger ou cintrer les fers.	CM	
	9.3.3. Utiliser la forge au gaz et/ou charbon.	CM	
	9.3.4. Appliquer les techniques.	CM	
	9.3.5. Ajuster un fer industriel.	CM	
9.4. Forer, tarauder, mettre en place des mordax et des pointes de tungstène.	9.4.1. Identifier un foret et un taraud.	CM	
	9.4.2. Appliquer les différentes techniques.	CM	
9.5. Modifier la largeur et l'épaisseur de la branche du fer et/ou ajouter différentes traverses.	9.5.1. Appliquer les techniques de soudage.	CM	L'apprenant/L'apprenante maîtrise les techniques du soudage au feu (gaz et charbon) et du soudage à l'arc.
	9.5.2. Identifier les différents métaux d'apport.	CM	

## LEXIQUE

- **PQ:** Profil de **Q**ualification.
- **PF:** Profil de **F**ormation.
- **C.C.P.Q.:** **C**ommission **C**ommunautaire des **P**rofessions et **Q**ualifications.
- **CM:** **C**ompétence à **m**âîtriser.
- **CEF:** **C**ompétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.
- **CEP:** **C**ompétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.